



2026_SMSGGA_011 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

Mme. Nathalie AURIAC, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Elisabeth GARCIA, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Guy ICART, Mme. Nathalie CAUJOLLE, M. Benoit BARBISAN, Mme. Catherine GALEY LABAUTHE, M. Michel PICHAN, Mme. Véronique RUMEAU, Mme. Christine TEQUI

Absents :

M. Pierre PARIS, M. Jean-Noël VIGNEAU

Délibération N°2026_SMSGGA_011

ELECTION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte qui prévoit que le bureau est élu par le Comité syndical sur proposition de son Président et qu'il est composé de deux vice-Présidents et d'un vice-Président secrétaire.

Considérant l'appel à candidature et la proposition du Président.

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : Il est procédé au vote à bulletin secret à la majorité absolue des membres du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan

Après avoir procédé au Vote,

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de présents : 12
- Nombre de votants : 12
- Nombre d'abstention : 0
- Nombre d'exprimés : 12

Après un tour de scrutin, sont élus,

Monsieur Bernard LAMARY 1er vice-Président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan

Madame Nathalie AURIAC 2ème vice-Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan

Madame Muriel FREYCHE vice-Présidente secrétaire du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme